

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE PACA CORSE

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

AUDIENCE DU 14.03.2019

PRESIDENT : LAURENT MARCOVICI

DECISIONS RENDUES LE 15.04.2019

PLAIGNANT(S)	MEDECIN MIS EN CAUSE	GRIEFS	DISPOSITIF
SERVICE MÉDICAL DE TOULON ET CPAM DU VAR	SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE	<ul style="list-style-type: none">- Facturation d'actes CCAM ne correspondant pas à la nature des actes réalisés- Facturation d'actes non remboursables par l'Assurance Maladie- Utilisation d'un médicament sans autorisation de mise sur le marché en France	NEUF MOIS DONT TROIS MOIS AVEC SURSIS PUBLICATION PENDANT UN MOIS DANS LES LOCAUX DE LA CPAM DU VAR
PLAIGNANT(S)	MEDECIN MIS EN CAUSE	GRIEFS	DISPOSITIF
SERVICE MÉDICAL DE TOULON ET CPAM DU VAR	SPECIALISTE EN ONCOLOGIE	<ul style="list-style-type: none">- Prescriptions dangereuses dans le cadre de la prise en charge de patients sous chimiothérapie- Suivi non conforme aux données acquises de la science- Prescriptions de molécules onéreuses non conforme aux données acquises de la science- Facturations non conformes aux dispositions générales de la CCAM de la majoration MPC	SIX MOIS DONT TROIS MOIS AVEC SURSIS PUBLICATION PENDANT UN MOIS DANS LES LOCAUX DE LA CPAM DU VAR